

## COMPTE RENDU

---

**Président** : Pierre Chevalier

**Secrétaire** : Robert Gantheil

**Élus** :

**Nombre de délégués** :

en exercice : 102

présents : 83 (titulaires et suppléants)

votants : 97 (dont 14 pouvoirs)

**PRÉSENTS (83)** : Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; **Bauvy Claude** ; Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Chaumont Michelle ; **Chevalier Pierre** ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Coudert Nadine ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Cusseau Didier ; Delbègue Jean-Pierre ; Devallière Sébastien ; Duval-Bredèche Marie ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; **Granet Henri** ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Joly Daniel ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; **Lacrocq Michel** ; Lanly Alain ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; **Loge Jean-François** ; Louradour Pierrick ; **Magrit Gilles** ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Pannetier Martine ; Parrain Céline ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Quero Fabrice ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sénéjoux Jacques ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Vimou Barbara ; Ziolo Eric.

**POUVOIRS (14)** : Badia Maryse (pouvoir à Michèle Valibus) ; **Bredèche Robert (pouvoir à Pierre Chevalier)** ; Calla Tony (pouvoir à Philippe Pelat) ; Delibit Sandra (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; **Faugeron Guy (pouvoir à Philippe Roche)** ; **Gruat Xavier (pouvoir à Pierre Chevalier)** ; Le Gall Nathalie (pouvoir à Jean-François Michon) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Nirelli Catherine (pouvoir à Philippe Brugère) ; Padilla-Ratelade Marilou (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Picard Nadine (pouvoir à Patrick Jouve) ; Ribeiro Sophie (pouvoir à Céline Parrain) ; Saugeras Jean-Pierre (pouvoir à Anne-Marie Aubessard) ; Sauviat Jean-Marc (pouvoir à Michel Pesteil).

**EXCUSÉS (10)** : Bodin Jean-Marc ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Convocation adressée le 16 février 2021 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Robert Gantheil est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Le président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité par le conseil.

## AJOUT D'UN POINT COMPLÉMENTAIRE : ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT

À L'UNANIMITE,

Votants : 97	Pouvoirs : 14	Pour : 97	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** M. Eric Ziolo pour siéger à l'assemblée générale de l'école de musique intercommunale de Haute-Corrèze en tant que membre de droit.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

## FINANCES

*Sylvie Prabonneau, maire de Millevaches et Tony Cornelissen, élu d'Ussel quittent la séance.  
Mme Prabonneau donne pouvoir à Pierre Coutaud.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 102*
- *présents : 81 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 96 (dont 15 pouvoirs)*

### 1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2021

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pour : -	Contre : -	Abstention : -
--------------	---------------	----------	------------	----------------

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **DONNE** acte au président du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

### 2. VALIDATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'ensemble des projets présentés en annexe.
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux minoré de subvention sollicitée.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## À LA MAJORITÉ,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 72	Contres : 4	Abstentions : 20
--------------	---------------	------------	-------------	------------------

Messieurs Claude Bauvy, Henri Granet, Michel Lacrocq, Jean-François Loge et Gilles Magrit, administrateurs du site d'engraissement ne prennent pas part au vote (comptés dans les abstentions).

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de Sécurisation et optimisation du site d'engraissement de Saint Martiel le Vieux, pour un montant de 303 608 € HT ;
- **DEMANDE** à madame la Préfète de la Creuse l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « opération relevant du développement économique », au taux de 40 % soit une subvention sollicitée de 121 443,20 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

## 3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES – RIAC – DOSSIERS 2020

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises citées pour un montant global de 123 022,08 € dont :
  - 67 705,68 € affectés à l'axe « Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » du règlement d'intervention des aides aux entreprises ; et répartis comme suit :
    - 18 265,24 € pour le dispositif 8.1 Créa Commerce ;
    - 49 440,44 € pour le dispositif 8.3 Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services ;
  - 46 500 € affectés à l'axe « soutien aux investissements immobiliers »
  - 8 816,40 € affectés à l'axe « Soutien aux investissements agricoles ».

# ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 4. CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS ET CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES USAGÉES

À L'UNANIMITE,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de poursuite des conventionnements précédemment établis jusqu'à fin 2020 avec l'organisme OCAD3E ;
- **APPROUVE** les projets de conventionnement avec l'organisme OCAD3E ;
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence ordures ménagères et déchets assimilés à signer les conventions de collecte des DEEE et des lampes usagées ;
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence ordures ménagères et déchets assimilés à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 5. ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH-RR ET OPAH-RU

À L'UNANIMITE,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé au rapport.

## 6. CONTRAT DE PROGRÈS CHAVANON

À L'UNANIMITE,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de participation de Haute Corrèze Communauté en tant que porteur de projet au Contrat de progrès territorial Chavanon 2021-2025
- **VALIDE** le programme d'actions prévisionnel présenté au rapport ainsi que les plans de financement associés ;

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des conseils départementaux et de tout autre partenaire potentiel ;
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à signer le Contrat de Progrès Territorial et les documents nécessaires ;
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 7. SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : CONVENTIONS DE MANDATS AVEC LES COMMUNES

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants</b> : 96	<b>Pouvoirs</b> : 15	<b>Pours</b> : 96	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	-------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mandats à intervenir entre les collectivités compétentes en matière de gestion d'eau potable (communes ou syndicats) et Haute-Corrèze Communauté.

## 8. SYNDICAT DE LA DIÈGE

### A) Convention de mise à disposition du service équipements collectifs

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants</b> : 96	<b>Pouvoirs</b> : 15	<b>Pours</b> : 96	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	-------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modalités administratives et financières de la convention de mise à disposition proposée par le Syndicat de la Diège ;
- **DÉCIDE** de bénéficier de l'accompagnement service « équipements collectifs » proposé par le Syndicat de la Diège ;
- **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> vice-président de Haute-Corrèze Communauté à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la communauté de communes et le Syndicat de la Diège.

### B) Convention de mise à disposition du service assistance réseaux d'eau et d'assainissement

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants</b> : 96	<b>Pouvoirs</b> : 15	<b>Pours</b> : 96	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	-------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DECIDE** de renouveler la convention de mise à disposition de services afin que le Syndicat de la DIEGE puisse continuer ses missions sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable ;

- **AUTORISE** le Vice-Président en charge de l'eau et des milieux naturels à signer la convention à intervenir avec le Syndicat de la Diège ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour prendre toutes les dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité.

## PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

### 9. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES SITES DE SAINT-NAZAIRE ET DES ORGUES

À L'UNANIMITE,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement optimisé ;
- **AUTORISE** le président à solliciter la nouvelle subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- **AUTORISE** le président à modifier le dossier de demande de subvention Leader.

## RESSOURCES HUMAINES

### 10. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### a) Déroulement de carrière et tableau des effectifs

À L'UNANIMITE,

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les créations de postes suivantes ;
  - en créant un poste au grade d'ingénieur (catégorie A) à temps complet faisant fonction de chargé(e) d'étude GEMAPI au sein de la direction générale adjointe environnement et aménagement de l'espace à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.
  - en créant un poste au grade adjoint d'animation territorial (catégorie C) à temps complet faisant fonction de chef(fe) de projet santé-solidarité au sein de la direction générale adjointe Proximité et citoyenneté à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
  - en créant un poste au grade d'ingénieur (catégorie A) ou de technicien (catégorie B) à temps complet faisant fonction de chef(fe) de service du pôle technique au sein de la direction générale adjointe environnement et aménagement de l'espace à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- en créant un poste au grade de rédacteur (catégorie B) à temps complet faisant fonction de chargé(e) de mission PLH au sein de la direction générale adjointe environnement et aménagement de l'espace à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.
- en créant un poste au grade d'ingénieur (catégorie A) à temps complet faisant fonction de chef(fe) de projet Système d'Information au sein de la direction générale adjointe ressources à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## b) Tableau des effectifs

**À L'UNANIMITE,**

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 comme présenté en annexe.

## 11. PERSONNELS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS 2021

**À L'UNANIMITE,**

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création de l'emploi non permanent ci-après pour l'année 2021 :  
**Direction générale adjointe proximité et citoyenneté :**
  - 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'animatrice RAPEI au sein du service co-éducation et parentalité correspondant au grade **d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>nde</sup> classe**, catégorie A. La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris dans une fourchette entre le premier et le onzième échelon du grade
- **AUTORISE** le président à recruter et conclure le contrat d'engagement correspondant.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## 12. DEMANDE D'AIDE À LA REPRISE OU À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ARCE PAR UN AGENT

**À L'UNANIMITE,**

Votants : 96	Pouvoirs : 15	Pours : 96	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	------------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à verser à l'agent l'allocation d'assurance chômage dans les conditions de l'ARCE précisées au rapport.

# QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 30 mars 2021 à 18 heures à Ussel.

La séance est levée à 21h10.

Procès-verbal établi à Ussel, le 26 février 2021.

Le président

Pierre Chevalier

